

NOTE DE RENTREE 2023

ECOLE DE CHALAMONT

Tél : 04-74-46-99-69

Courriel : ce.0011317b@ac-lyon.fr

Site : www.ecolechalamont.jimdofree.com

Chers parents,

Vous trouverez ci-après les principales informations concernant la rentrée de votre (vos) enfant(s). Nous vous remercions de les lire attentivement.

Notre école primaire accueille cette année scolaire 327 élèves répartis en 13 classes. Elle compte 15 enseignants :

- Petite section (PS) : Mme BOUALLEGUE
- Petite et moyenne sections (PS/MS) : Mme DEROLEZ
- Moyenne et grande sections (MS/GS) : Mme MORTREUX
- Grande section (GS) : Mme VANDENBERGHE
- Cours préparatoire A (CPA) : Mme GAZEL/Mme ROUSSEAUX
- Cours préparatoire B (CPB) : Mme MOURIER/ Mme ROUSSEAUX
- Cours élémentaire 1^{ère} année A (CE1A) : Mme MAUBLANC
- Cours élémentaire 1^{ère} année B (CE1B) : Mme GUILLET
- Cours élémentaires 1^{ère} et 2^{ème} année (CE1/CE2) : Mme GONON
- Cours élémentaire 2^{ème} année (CE2) : M DUMAS
- Cours moyen 1^{ère} année (CM1) : Mme MEYNARD
- Cours moyen 2^{ème} année A (CM2A) : Mme MARCELIN
- Cours moyen 2^{ème} année B (CM2B) : Mme VIVIAN

Notre équipe éducative compte également :

- 4 Agents Territoriaux Spécialisés pour l'Ecole Maternelle (ATSEM) : Mme ARCHIER/ Mme DAVIDENKO/Mme GENILLON/Mme JOLIVET
- 3 personnes pour l'Aide auprès des Elèves en Situation de Handicap (AESH) : Mme BERNIGAUD / Mme FERNANDEZ / Mme MARTINEAU
- 1 psychologue (M ANSOUD) et 1 enseignante spécialisée (Mme PERRET) qui interviennent dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées auprès des Elèves en Difficultés (RASED)
- 1 agent de service : Mme BANCE

ATTENTION : NOUVEAUX ACCES AUX ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Les accès aux 2 écoles maternelle et élémentaire sont à compter de cette rentrée uniquement situés rue du Bugey par l'esplanade à droite de la médiathèque.

- L'accès en maternelle s'effectue par la porte noire en passant au-dessous de la passerelle.
- L'accès en élémentaire s'effectue par le portillon en empruntant le cheminement à droite de la passerelle.

Les travaux concernant la restructuration de notre école perturberont encore les activités scolaires une partie de cette année et nous devons tous, élèves, enseignants, parents, personnels des associations partenaires, faire œuvre d'adaptations permanentes.

AINSI DURANT LE 1^{er} MOIS D'ECOLE, L'ACCES EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE EN DEHORS DES HORAIRES D'ENTREES ET DE SORTIES SERA EXCEPTIONNEL EN RAISON DES DIFFICULTES DE CIRCULATION ENTRE LES DIFFERENTES PARTIES DE NOTRE ETABLISSEMENT (MATERNELLE/ELEMENTAIRE/DIRECTION/DOJO/CANTINE...)

Bonne rentrée à tous

Le directeur
E VINCENT-RITTON

-Jours et horaires de l'école :

- En Élémentaire, les élèves auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 11h50 et de 14h à 16h30.
- En Maternelle, les élèves auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h20 à 11h40 et de 14h à 16h20

-Accueil des élèves :

- En Maternelle, les accueils ont lieu en classe entre 8h10 et 8h20.
- En Élémentaire, les accueils s'effectueront par le portillon les matins de 8h10 à 8h20 et les après-midis de 13h50 à 14h alternativement, soit dans la cour, soit dans les classes.

-Sortie des classes :

- En Élémentaire, les élèves sont accompagnés jusqu'au portillon par leur enseignant à 11h50 et 16h30. Nous rappelons que les enseignants de l'école élémentaire ne sont pas responsables de la récupération des élèves par leurs parents même s'ils exercent une grande vigilance.
- En Maternelle, les élèves sont récupérés à 11h40 et 16h20 dans leur classe.

RAPPEL : MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES

-Santé :

Les enseignants n'étant pas habilités à donner des médicaments aux élèves, l'école n'accueillera pas d'enfant fiévreux ou malade et contactera la famille ou les personnes ressources afin de le récupérer. Un Projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place sur demande des familles en cas de maladie chronique (asthme, allergie...)

- Toilettes :

Afin de limiter le passage aux toilettes des élèves d'âge élémentaire, source de conflits, les enfants ne pourront s'y rendre sans surveillance pendant le temps de classe sauf cas exceptionnel. En cas de problèmes urinaires ou gastriques d'un élève, les familles le préciseront à l'enseignant par écrit.

Ainsi,

- les enfants venant de la maison devront passer impérativement aux toilettes avant de venir à l'école le matin ou l'après-midi.
- les enfants venant du centre social pourront se rendre aux toilettes avant de rentrer en classe entre 8h10 et 8h20 et ceux déjeunant à la cantine pourront y passer avant de monter en classe entre 13h50 et 14h car une surveillance est assurée par l'école.

Nous vous rappelons que les enfants seront accompagnés aux toilettes, dans le respect de leur intimité, avant et après la récréation par leur enseignant.

-Absences :

En cas d'absence, vous devrez impérativement informer l'école **avant 8h20 :**

- Information par un tiers ou par un message sur le répondeur téléphonique de l'école.
- N'utilisez la boîte mel qu'en cas d'absence prévue.
- Un courrier précisant le motif de l'absence sera obligatoirement transmis à l'école lors du retour de l'élève en classe pour archivage.

-Activités Pédagogiques Complémentaires (APC):

Nous vous confirmerons ultérieurement les horaires et les familles des élèves concernés par les APC seront contactées par les enseignants.

-Règlement scolaire :

Vous pourrez le consulter sur le site internet de l'école dans la rubrique « bureau du directeur ». Nous vous remercions de compléter et de signer le coupon sur le cahier de liaison.

-Permis à points :

Il a pour objectifs d'informer régulièrement les parents des problèmes éventuels de comportement de leur enfant, de responsabiliser les élèves sur leur comportement et d'apporter un cadre cohérent de règles entre tous les acteurs éducatifs qui occupent les locaux scolaires : école, cantine, centre social. Le permis concerne tous les élèves de GS au CM2. Un document explicatif est joint à cette note.

-Fournitures :

Afin d'harmoniser les demandes des enseignants, l'école transmet aux familles une liste unique de matériels en fin d'année, liste disponible sur le site internet de l'école. L'école fournit les cahiers, classeurs, porte-vues, feuilles, pochettes. Une réserve de petits matériels (stylos, crayons, règles...) restera proposée en classe le temps de renouveler les fournitures manquantes.

-Assurance :

L'attestation doit comporter impérativement les clauses responsabilité civile et individuelle accident. Merci de vérifier la date de validité qui doit couvrir l'année scolaire entière jusqu'au 7 juillet 2022. Des formulaires MAE sont disponibles à l'école sur demande.

-Déclaration d'accident :

En cas d'accident, une déclaration sera remplie par :

- le centre social avant 8h10 et après 16h30 si votre enfant fréquente l'accueil périscolaire.
- l'association du restaurant scolaire entre 11h50 et 13h50 si votre enfant fréquente la cantine.
- l'école entre 8h10 et 11h50 puis entre 13h50 et 16h30.

-Coopérative scolaire :

La cotisation est de 6.50€ et comprend l'affiliation de la coopérative à l'OCCE (office central de la coopération à l'école). Cette affiliation est nécessaire pour que les classes puissent ouvrir un compte postal et gérer les recettes (photos, t-shirts...) et les dépenses (abonnements, achats...) ou participer à des actions pédagogiques.

Le règlement de cette cotisation peut s'effectuer en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la Coopérative scolaire **avant fin septembre**. Attention, je vous remercie de remplir un chèque par enfant car chaque classe possède son propre compte bancaire.

-Abonnements :

Comme chaque année, notre école proposera des abonnements et vous fera parvenir les catalogues de magazines correspondant à l'âge de votre enfant. Si vous souhaitez abonner votre enfant, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel. Dans ce cas, vous n'aurez qu'à nous transmettre la fiche d'abonnement que l'école vous transmettra ainsi que le chèque ou le RIB correspondant **avant le vendredi 22 septembre**, l'école se chargera de collecter les abonnements. Grâce à ce groupement, l'école recevra des abonnements gratuits.

-Goûter :

-A l'école maternelle : il n'y a plus de goûter quotidien car les enfants déjeunent systématiquement au 1^{er} service de cantine à 11h50, seuls les gâteaux d'anniversaire sont maintenus,

-A l'école élémentaire, les élèves qui prennent leur repas au 2^{ème} service de cantine pourront toujours prendre s'ils le souhaitent un petit en-cas qui ne leur coupera pas la faim (compote, fruits...)

Nous incitons tous les enfants à prendre un bon petit-déjeuner avant de venir à l'école.

-Anniversaires :

Les gâteaux d'anniversaire seront toujours les bienvenus mais seront plutôt dégustés l'après-midi.

-Education physique et Sportive (EPS) :

-Elémentaire : Tous les élèves devront avoir une tenue adaptée pour les séances : baskets à semelle blanche ou « no-marking » stockées dans un sac marqué au nom de l'élève à l'école ou à apporter le jour des activités sportives, short ou jogging et tee-shirt ou sweat-shirt. Les cheveux longs seront attachés.

-Maternelle : chaussons ou ballerines qui tiennent bien les pieds.

-Vêtements :

Nous vous demandons d'inscrire au marqueur le nom de votre enfant sur l'étiquette afin de limiter le nombre d'habits sans propriétaire car chaque année, des centaines de vêtements restent à l'école. Les chaussures non attachées par le talon de type sandales ou tongs sont interdites.

-Réunions de classe :

Elles seront prochainement organisées par les enseignants.

-Informations des familles :

-Cahier de liaison : Toutes les informations essentielles à la vie de l'école sont inscrites dans le cahier de liaison. Les mots et documents collés devront être signés tandis que les autres documents seront conservés à la maison ou retournés à l'école après les avoir complétés. Vous veillerez à alléger le cahier de liaison des documents non collés.

-Boîte mail : Des informations seront aussi transmises par courriel et vous devrez consulter votre boîte mail chaque jour.

-Site internet : Vous pourrez aussi consulter très régulièrement le site internet.

-Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Elles auront lieu par correspondance le vendredi 13 octobre. Une réunion d'information et d'inscription sera organisée le **jeudi 14 septembre à 17h30**.

-Sou des écoles :

Le Sou des écoles est une association de parents partenaire de l'école. Il organise des manifestations qui permettent de financer les sorties et projets scolaires. Vous serez invités à l'assemblée générale.

-Cantine :

L'association du restaurant scolaire est gérée par des parents. Elle organise les repas. Vous serez également invités à son assemblée générale.

-Climat scolaire :

Nos élèves doivent venir en classe sans appréhension et en toute sécurité. Cependant, les relations entre certains élèves peuvent se révéler parfois conflictuelles voire violentes : bagarres, insultes, jeux dangereux, pressions psychologiques... Nous souhaitons travailler dans une ambiance sereine et apaisée au sein de notre établissement avec tous les acteurs éducatifs : parents, élèves, enseignants, ATSEM, AVS, personnel de la cantine et du centre social... et les rapports école/familles doivent se dérouler dans un esprit constructif, bienveillant et de respect mutuel.

Ainsi, nous demandons aux familles de faire confiance aux enseignants concernant la gestion des situations de conflits.

ATTENTION : *L'équipe enseignante n'est pas responsable des situations se déroulant en dehors des heures de classes (temps méridiens et périscolaires), même si elles ont lieu dans les locaux scolaires. Elle ne peut les gérer et vous demande de prendre contact avec la structure concernée : la cantine pour tous les problèmes qui se déroulent au réfectoire et le centre social pour toutes les autres activités se passant durant le temps de midi, avant 8h20 et après 16h30.*

-Contacts :

-Le directeur est joignable tous les jours par téléphone et sur rendez-vous. Vous pourrez aussi utiliser la messagerie électronique de l'école pour les messages non urgents.

-Pour toute demande de rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, merci d'utiliser le cahier de liaison ou sa boîte mel professionnelle.

A RAPPORTER AVANT LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE

-DOC C.b (ver) et DOC F (jaune) pour les élèves de maternelle (sauf petites sections et élèves nouvellement inscrits)

-DOC G (bleu) pour les élèves d'élémentaire (sauf élèves nouvellement inscrits)

-l'attestation d'assurance scolaire (avec validité jusqu'au 5 juillet 2023)

-la cotisation de coopérative scolaire (6.50€)

A SIGNER SUR LE CAHIER DE LIAISON

-le coupon-réponse du règlement scolaire et de la note de rentrée

-la notice d'explication du permis à points

A CONSERVER

-la note de rentrée (rose ou orange) et le calendrier scolaire

